



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 89288

Texte de la question

Mme Martine Pinville attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes suscitées par l'annonce, par le Gouvernement, de sa volonté de retirer le programme n° 143 « budget de l'enseignement agricole » de la mission interministérielle « enseignement scolaire » pour le transférer sur la mission « agriculture ». En effet, dans un contexte budgétaire contraint, les enjeux à long terme sur la formation de nouvelles générations d'agriculteurs et l'insertion des jeunes dans les métiers de l'agriculture et du rural risquent d'être en compétition avec les mesures d'urgence de nature conjoncturelle de soutien à l'agriculture. Or il est difficile d'imaginer que le fonctionnement de l'ensemble des établissements de formation agricole soit soumis aux aléas des marchés agricoles ou aux événements climatiques. Le rattachement de l'enseignement agricole à la mission « enseignement scolaire » correspond à la réalité des jeunes accueillis dans les établissements. Ils y trouvent une ouverture sur les emplois agricoles et de services en milieu rural sans lequel nos pays auraient du mal à imaginer un avenir. De plus, beaucoup vivent aussi l'enseignement agricole comme une deuxième chance. Elle lui demande donc de bien vouloir maintenir le programme n° 143 « budget de l'enseignement agricole » dans la mission « enseignement scolaire ».

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé de maintenir le programme « enseignement technique agricole » dans la mission « enseignement scolaire ». Ce choix témoigne de la contribution pleine et entière de l'enseignement agricole au système éducatif national. Le Premier ministre a ainsi souhaité réaffirmer l'importance du travail de coordination et de complémentarité entre le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) et le ministère de l'éducation nationale (MEN), dans le respect des moyens attribués à chacun, afin de développer des synergies positives entre ces deux dispositifs d'enseignement. La recherche de ces synergies, déjà nombreuses à l'échelon local, contribue à renforcer l'efficacité de notre système éducatif, dans toute sa diversité, au service de la réussite personnelle et professionnelle des jeunes, sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Pinville](#)

Circonscription : Charente (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89288

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10466

Réponse publiée le : 19 octobre 2010, page 11382